

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 150 Canal de l'Ourcq à Fresnes-sur-Marne (département de Seine-et-Marne) - Convention de superposition d'affectation et d'occupation domaniale pour une passerelle et un aménagement des berges.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2123-7 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention de superposition d'affectation et d'occupation domaniale, pour l'aménagement paysager d'une circulation piétonne comprenant une passerelle surplombant le canal de l'Ourcq, à Fresnes-sur-Marne (département de Seine-et-Marne) ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de superposition d'affectation et d'occupation domaniale, pour l'aménagement paysager d'une circulation piétonne comprenant une passerelle surplombant le canal de l'Ourcq, à Fresnes-sur-Marne (département de Seine-et-Marne). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : L'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris en rive gauche du canal de l'Ourcq, par la rampe d'accès de la passerelle, est la condition naturelle et forcée de la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ; elle est donc consentie à titre gracieux, conformément à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized flourish at the end.

Anne HIDALGO